

# INTERPELLATION

**Auteur** PLR, par Nicole Carrupt et Géraldine Arlettaz-Monnet  
**Objet** Vendanges 2017 – Quel suivi des mesures de soutien et d'accompagnement en matière de personnel?  
**Date** 12.09.2017  
**Numéro** 3.0340

---

Durant la session de mai 2017, le Parlement et le Conseil d'Etat ont agi de concert pour proposer des mesures d'interventions rapides à la suite du gel noir d'avril 2017. La plupart de ces mesures ont été concrétisées, sont en passe de l'être ou en cours d'étude.

Dans un postulat urgent déposé au nom du groupe PLR, nous avons demandé d'examiner les législations cantonales et fédérales en matière d'emploi, ceci afin d'assurer aux producteurs touchés la possibilité de conserver un personnel qualifié pour les travaux de soins de la vigne et les opérations en cave, dont on sait qu'elles nécessitent un haut niveau de compétences pour maintenir la qualité des vins valaisans.

La page web du Service cantonal de l'agriculture dédiée aux dégâts dus au gel renvoie à des informations à propos de l'indemnité pour la RHT (réduction de l'horaire de travail), mais à notre connaissance, aucune autre possibilité ou mesure d'accompagnement n'a été évoquée à ce jour.

## **Conclusion**

Dès lors, nous demandons au Conseil d'Etat de bien vouloir renseigner les intéressés et le Parlement à propos:

- du résultat des investigations telles que demandées en mai dernier pour contrer les risques de chômage technique ou de licenciement.
- du nombre de demandes de RHT déposées depuis mai 2017 à ce jour
- du nombre de demandes de RHT acceptées
- une estimation du nombre des emplois directement touchés par l'épisode de gel.